

1559. Les indications suivantes relatives aux écoles de Québec sont tirées des rapports annuels de la province.

STATISTIQUE SCOLAIRE, QUÉBEC, 1892, 1893 ET 1894.

	1892.	1893.	1894.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Municipalités	1,217	1,221	1,246
Constructions scolaires.....	5,439	5,397	5,472
Ecoles élémentaires.....	4,934	4,963	5,004
“ modèles.....	491	493	501
Académies.....	150	141	143
Ecoles normales.....	3	3	3
Collèges classiques.....	17	17	17
Universités.....	4	4	4
Ecoles d'aveugles et de sourds-muets.....	4	4	4
“ d'arts et manufactures.....	9	9	9
Total.....	5,612	5,634	5,685
Elèves- Ecoles élémentaires.....	183,981	187,979	191,333
“ “ modèle et académies.....	79,533	79,223	83,582
“ “ normales.....	1,063	1,073	1,152
“ Collèges classiques.....	5,021	5,024	5,382
“ Universités.....	1,298	1,109	1,261
“ Ecoles pour aveugles et sourds-muets.....	488	514	524
“ “ d'arts et manufactures.....	1,047	1,047	944
Total.....	272,431	275,969	284,178
Moyenne des présences—Ecoles élémentaires.....	131,675	133,183	136,786
Personnel enseignant “ “.....	4,986	5,020	5,036
“ “ tous autres.....	4,311	4,277	4,356
Subventions de la province :	\$	\$	\$
Ecoles élémentaires.....	168,000	170,000	180,000
Toutes autres.....	78,410	78,410	121,410
Cotisations municipales :			
Ecoles élémentaires.....	1,095,914	1,150,635	1,205,518
Dépense totale.....	1,342,324	1,399,045	1,506,928

NOUVELLE-ÉCOSSE.

1560. Le conseil de l'instruction publique de la Nouvelle-Ecosse se compose des membres du conseil exécutif. Il y a également un surintendant de l'éducation. La gestion locale des écoles publiques est confiée à des commissaires, désignés par les contribuables de l'endroit.

Les annales scolaires de la Nouvelle-Ecosse nous reportent à 1748, époque à laquelle les lords du Commerce et des Plantations, au moment où l'on se préparait à coloniser la baie de Chiboctou, s'entendirent avec la “ société pour la propagation de l'Évangile en pays étrangers ”, en vue de l'établissement et du maintien d'écoles dans certaines circonscriptions rurales de la Nouvelle-Ecosse, des concessions de terres étant faites à la société en compensation. En 1780, une loi fut adoptée pour l'établissement d'une “ grammar